

HONORAIRES TRANSACTION HABITATION / ENTREPRISE

À la charge du vendeur

À compter du 15 Novembre 2021 - T.V.A en vigueur 20%

Prix de vente hors honoraires	Forfait d'honoraires et taux	
	Mandat Exclusif	Mandat simple
De 0 € à 89 999 €	4 500 € TTC	5 000 € TTC
De 90 000€ à 110 000 €	5 000 € TTC	6 000 € TTC
De 110 001 € à 150 000 €	6 000 € TTC	7 000 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	8 000 € TTC	9 000 € TTC
De 200 001 € à 250 000 €	12 000 € TTC	13 000 € TTC
De 250 001 € à 299 999 €	14 000 € TTC	15 000 € TTC
De 300 001 € à 400 000 €	15 000 € TTC	16 000 € TTC
De 400 001 € à 500 000 €	4% TTC	4,5 % TTC
À partir de 500 001 €	3% TTC	3,5 % TTC

Mandat de recherche : à la charge de l'acquéreur 10 % TTC

GALLOUÉDEC Immobilier

Agence de Nîmes, 306 rue des Pélicans - 30 900 Nîmes

Agence de Mauguio, 89 b boulevard Edgard Quinet

Sasu gallouédec immobilier au capital de 1 000 euros RCS Nîmes 879 131 654 00011 Carte professionnelle CPI 3002 2019 000 043 551

En cas de succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES LOCATION HABITATION -ENTREPRISE
à compter du 15 Novembre 2021

Les honoraires, ci-dessous inscrits, représentent la part de chacune des parties (locataires/ propriétaires) :
Barème prévu par la loi ALUR :

Habitation :

Surface de 0 m2 à 50 m2

Honoraires de location en € / m2 (1)	8€ TTC
Honoraires état des lieux d'entrée en € / m2 (2)	3 € TTC

De 50,1 m2 et plus

Honoraires de location en € / m2 (1)	6 € TTC
Honoraires état des lieux d'entrée en € / m2 (2)	3 € TTC

Entreprise :

Bail commercial et professionnel :	12% TTC
Rédaction d'un bail :	300 € TTC

(1) Le plafond mentionné au I de l'article 1er de la loi du 6 juillet 1989 et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal à 8.00 €/m2

(2) Le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3.00 €/m2